

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE – PCAET / DISPOSITIF ACT'E - CANDIDATURE DE LA CAN POUR LE PROGRAMME FACILARENO PORTE PAR DOREMI SAS SOLIDAIRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Marie-Chantal GARENNE à Anne-Lydie HOLTZ, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Michel SIMON à Elisabeth MAILLARD

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Elisabeth BEAUVAIS, Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Michel SIMON

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019

DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE – PCAET / DISPOSITIF ACT'E - CANDIDATURE DE LA CAN POUR LE PROGRAMME FACILARENO PORTE PAR DOREMI SAS SOLIDAIRE

Madame **Dany BREMAUD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La CAN est en cours d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) affichant une ambition « Bas Carbone » et mettant l'accent sur la maîtrise de l'énergie. Le diagnostic du PCAET met en avant les enjeux forts liés au secteur résidentiel (18% des émissions de gaz à effet de serre, 29% des consommations d'énergie finale).

Dans ce cadre, le dispositif de la plateforme de rénovation ACT'e, opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes du Thouarsais, sous la coordination du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, vise à soutenir la rénovation énergétique performante des logements à travers la mobilisation des professionnels et l'accompagnement des particuliers.

Par délibération du 21 décembre 2017, Niort Agglo s'est engagée à poursuivre la dynamique favorisant la rénovation énergétique de l'habitat de son territoire à travers le maintien de la plateforme de la rénovation ACT'e sur la période 2018-2020.

Sur cette nouvelle période (2018-2020), il est nécessaire de renforcer la mobilisation des professionnels du bâtiment, notamment en formant les artisans à la rénovation globale performante et au groupement d'entreprises.

Facilaréno est un programme national, porté par DOREMI SAS et financé en grande partie par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui répond à cet objectif en encourageant la constitution de 250 groupements d'entreprises sur 5 régions et 50 territoires (10 par région) pour encourager et améliorer la rénovation énergétique globale et performante des logements.

Il s'agit d'une démarche qui implique :

- Les collectivités : animation territoriale (professionnels du bâtiment et particuliers),
- Les artisans locaux : formation à la rénovation globale performante et au groupement d'entreprises,
- Les particuliers : réalisation de rénovations énergétiques performantes.

Le 4 mars 2019, la Région Nouvelle Aquitaine a décidé son engagement dans le programme, notamment en procédant à l'identification de 10 territoires pilote via le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Programme FACILARENO – mise en œuvre du dispositif DOREMI pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine »

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C66-05-2019-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

Engagements des candidats à l'AMI :

- Respecter la méthodologie DOREMI
- Former les relais locaux (opérateurs ANAH, EIE, ...) à la méthodologie
- Faire le lien avec les partenaires locaux (CAPEB, FFB, CMA)
- Mobiliser les professionnels pour s'engager dans le programme
- Trouver des chantiers-formation chez les particuliers

Ce qu'apporte le programme FACILARENO aux lauréats de l'AMI :

- Structuration de groupements d'artisans formés à la rénovation performante
- Un animateur et des relais locaux formés et « coachés »
- Un formateur extérieur en capacité d'accompagner les artisans en formation sur chantier, puis de suivre la qualité de leurs rénovations
- Des rénovations énergétiques « de référence » à valoriser

Le budget prévisionnel par territoire est évalué à 272 600 € sur 2 ans (2019-2020).

Sur ce budget, la participation demandée aux lauréats pour participer au dispositif est de 2 650 € par an sur deux ans, soit au total 5 300 €.

Il est donc proposé de candidater à l'AMI « FACILARENO » et de prévoir la somme de 5 300 € sur les exercices budgétaires 2019-2020 ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la candidature de Niort Agglo à l'AMI « FACILARENO »,
- Approuver les objectifs du dispositif et les moyens humains mis à disposition,
- Autoriser, si Niort Agglo est lauréate, le versement de la somme de 5 300 € dans les conditions prévues par le dispositif,
- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Dany BREMAUD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C66-05-2019-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019